

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Au Pays Des Enfants inc.	Numéro de permis 843031	Date d'inspection Le 03 décembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Au Pays Des Enfants Inc.		Numéro de téléphone (506) 753-6038	
Adresse Unité B 272 rue Notre Dame Atholville NB E3N 3Z9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	03 déc. 2020	02 déc. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	03 déc. 2020	02 déc. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
42(1) Il est interdit de fumer, selon la définition qu'en donne la Loi sur les endroits sans fumée, sur le lieu d'exploitation d'un établissement agréé pendant les heures d'ouverture, y compris dans l'aire de jeu extérieure, ainsi que durant les sorties et le transport des enfants qui y sont bénéficiaires de services.	42(1)	03 déc. 2020	02 déc. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio est conforme. - L'établissement rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance, le permis est recommandé. - Rappel de continuer d'inspecter le parc extérieur pendant l'hiver.
--

original signé par
Janel Aubut

Le 03 décembre 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Julie Lagacé

Le 03 décembre 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date